



FIMECO 
WALTER FRANCE

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Vous

Chef d'entreprise, **votre effectif en augmentation est sur le point de franchir le seuil de 11 salariés.**

A ce titre, vous devez mettre en place le Comité Social et Economique.

A défaut, vous exposez votre entreprise à certains risques : délit d'entrave, impossibilité de bénéficier des allocations d'activité partielle et de recourir à l'épargne salariale (PEE, PERCO, intéressement,...), irrégularité de certaines procédures de licenciement (inaptitude, économique collectif), impossibilité de mettre en place un règlement intérieur,...

Conscient de ces risques, vous trouvez néanmoins la procédure de désignation des représentants du personnel complexe et risquée.

Nous

Nous sommes membres d'une **profession réglementée** (inscription à l'Ordre des Experts-comptables) et soumis, à ce titre, à des normes professionnelles et à un code de déontologie.

Le Pôle social – RH de notre cabinet est en mesure de vous proposer une mission d'accompagnement à la mise en place des représentants du personnel dans le respect des règles en vigueur, **dans le but de sécuriser votre environnement social.**



UN RÉSEAU AUTREMENT 

Site internet : www.fimeco-walter-allinial.com

EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE - SOCIAL - AUDIT - CONSEIL

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Nous vous proposons

- ✓ L'analyse de vos effectifs,
- ✓ L'établissement d'une chronologie de procédure de désignation des représentants, avec respect des délais impératifs de procédure,
- ✓ La rédaction des documents obligatoires : préparation des convocations des syndicats et du projet de protocole électoral, notes de services, listes électorales, feuilles d'émargement, kits de vote par correspondance, préparation des procès-verbaux de résultats, bulletins de vote...
- ✓ La réalisation des opérations déclaratives auprès de l'Administration.

Notre équipe et nos moyens

Une équipe de professionnels expérimentés (juristes en droit social - RH).

Nos honoraires

Facturation selon des modalités définies par **devis**, en fonction de l'effectif et du nombre d'établissement.

A titre indicatif

- A partir de 700 euros HT de 11 à 49 salariés (établissement unique),
- A partir de 1 500 euros HT à partir de 50 salariés (établissement unique).



 **PROCHE**

 **ENGAGÉ**

 **HUMAIN**

